Mémo Prévention Professionnels & Entreprises - Inondation

Contexte

Les inondations peuvent être **soudaines** ou **progressives** et sont **influencées par la topographie**, **le climat** et **l'urbanisation de la zone** dans laquelle vous vous trouvez.
64 % des côtes françaises sont également concernées par ce que l'on appelle **les submersions marines**. Selon un rapport du GIEC, le niveau des mers serait amené à **augmenter de 1,10 mètres d'ici 2100,** ce qui représenterait une menace pour **plus de 1,4 milliards d'habitants dans le monde**.

Quelques chiffres...

50 mds d'€ (1)

Cela correspond à l'impact projeté du péril inondation à horizon 2050 par rapport à 2010 (hors submersion marine).

1/3 (1)

C'est la part d'emplois potentiellement exposés à des risques liés aux inondations.

554 millions d'€ /an (2)

C'est le coût moyen annuel en France de la sinistralité due aux inondations entre 1982 et 2020.

7% (3)

C'est le taux d'accroissement de précipitations journalières extrêmes pour chaque degré de réchauffement climatique en plus.

Sources : (1) France Assureurs / (2) Rapport scientifique CCR/ (3) Rapport Langreney

Un enjeu climatique majeur

Le réchauffement climatique peut entraîner une récurrence des inondations.
Les raisons sont multiples :

- Une augmentation de la fréquence des précipitations toujours plus intenses,
- La fonte des glaciers entraînant une montée du niveau de la mer,
- La rupture des poches glacières,
- Une terre plus sèche, incapable d'absorber de grandes quantités d'eau...

Quels risques pour les entreprises ?

Les inondations ne sont pas sans risques et peuvent représenter un véritable danger pour vos collaborateurs et votre activité. Les principaux risques sont :

- **L'arrêt momentané** de l'activité pour les usagers et les clients,
- Des dommages sur les **infrastructures**, les **équipements** et les **stocks**,
- La **destruction** de documents administratifs importants,
- Des **dommages corporels** pour vos employés (risque de chute, de noyade, d'électrocution...).

Dans certains cas, une entreprise peut également être poursuivie par un tiers s'il subit lui aussi des dommages pour des raisons de non-respect ou de négligence des normes environnementales.

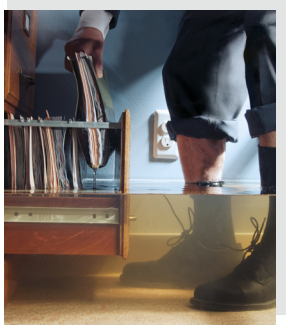

À Saint-Léonard, dans le Pas-de-Calais

Des pluies liées aux tempêtes **Ciarán, Domingos, Élisa et des crues** provoquent l'inondation d'une imprimerie de 18 000m².
Après une première montée des eaux, une seconde inondation atteint 70 cm, **empêchant tout accès sauf par bateaux de pompiers**. Quatre rotatives sont endommagées par les eaux. L'exploitant tente de protéger la seule encore intacte car en hauteur. Des sacs de sables sont disposés pour empêcher l'eau de pénétrer davantage. Cet événement causera des dommages de **plusieurs millions d'euros** et **100 salariés se retrouveront au chômage partiel**.

Comment se prémunir de ces risques ?

Il est important de se tenir informé des risques d'inondation si votre entreprise se situe dans une zone soumise à ce type d'événements.
Voici quelques bonnes pratiques à effectuer pour vous protéger en cas d'inondation :

- Renseignez-vous sur les antécédents du lieu d'implantation de votre entreprise ainsi que l'ensemble des documents mis à disposition par votre commune sur la prévention des risques **(DICRIM(1), PPRI(2), plan de gestion des risques d'inondation...)**,
- Regardez quelles sont les installations les plus susceptibles d'être endommagées en cas de menace d'inondation (système électrique, les stocks de votre entrepôt...),
- Rester informé à l'aide d'alertes émisent par **VIGICRUE**, **MÉTÉO FRANCE** ou d'autres acteurs comme **PREDICT** pour connaitre les différents risques climatiques dans votre périmètre.
- Dressez un **POMSE (Plan d'Organisation et de Mise en Sûreté de l'Établissement)** pour assurer la protection des personnes dans en cas de risque majeur et définir plusieurs points (par exemple, les zones à risque, les instructions pour le personnel, ...),
- Pour mieux vous aider , une liste de certains points à surveiller est à votre disposition dans **le livre blanc** pour clarifier les vulnérabilités auxquelles vous pourriez être confrontés, par exemple :
  - ☐ Un de mes sites se trouve à **moins de 3km d'un point d'eau** ou du bord de mer,
  - ☐ Je stocke du matériel **sensible à l'humidité** ou des **denrées périssables** dans des contenants non étanches,
  - ☐ Certaines pièces de mon entreprise sont situées au **sous-sol** et ne disposent pas **d'accès de secours en cas de crue**,
  - ☐ Un de mes sites est situé **en zone à risque d'inondation,** d'après la carte du zonage réglementaire issue du **PPRI** de ma commune, ou dans toute autre carte affichant les zones inondables si ma commune ne dispose pas d'un PPRI (exemple : cartes TRI, AZI, ...) ou le site de **GEORISQUE**...

ALERTE MÉTÉO - SERVICE AXA

AXA a mis en place des alertes météo pour vous prévenir des risques climatiques dans votre secteur. Un SMS d'alerte vous sera envoyé pour vous informer de tout risque selon l'adresse que vous avez renseignée dans votre contrat. **Ce service est disponible sur MAPE, pour les clients des Agents Généraux.**

Vous trouverez également dans ce SMS des conseils pratiques à mettre en place selon le risque climatique annoncé.

(1) Document d'information communal sur les risques majeurs (2) Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation

Comment se protéger ?

Dès lors qu'une inondation survient, il est essentiel de savoir comment réagir et ce, le plus rapidement possible pour assurer la sécurité de votre personnel, de vos locaux ainsi que de tout le matériel présent. Nous vous conseillons :

- De surélever les lieux clés de l'entreprise ou tout autre équipement important risquant d'être endommagé par une inondation,
- D'utiliser des moyens pour bloquer l'eau à l'extérieur du bâtiment (avec des sacs de sable, des barrières anti-inondation...),
- De faire réaliser un diagnostic de vulnérabilité par un bureau d'études spécialisé, souvent subventionné sur les territoires disposant d'un **Programme d'Actions de Prévention des innondations (P.A.P.I),**
- De sécuriser les systèmes de chauffage, de ventilation, de surgélation et de climatisation,
- De renforcer la protection des télécommunications et serveurs,
- De sécuriser la fourniture d'énergie et de fluides,
- De mettre en sécurité les stocks, les documents stratégiques et les véhicules,
- De préserver les équipements de sécurité (extincteurs...),
- D'aménager une zone refuge pour le personnel.

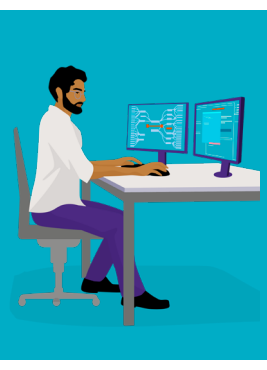

Pour aller plus loin

- **Les démarches en cas d'inondation (sites, salariés, matériel, véhicules et partenaires),**
- **Déclarer un sinistre en cas d'inondation dans vos locaux,**
- **Consulter la charte prévention inondation.**

Contacter votre interlocuteur AXA qui vous guidera pour trouver des solutions rapides et concrètes !

Les éléments communiqués (dans ce document / sur cette page) le sont à titre purement informatif. Ils ne sont constitutifs d'aucun engagement contractuel entre AXA France et les personnes destinataires de ces informations. AXA France a mis en oeuvre tous les moyens raisonnables pour veiller à l'exactitude des informations communiquées, mais sans engagement quant à leur exhaustivité et à leur réactualisation. AXA France décline toute responsabilité quant à l'usage qui serait fait de ces informations et des éventuelles conséquences dommageables qui pourraient en résulter pour quelle que cause que ce soit.

AXA France IARD - Société anonyme au capital de 214 799 030 € - Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 722 057 460 RCS Nanterre - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 - Entreprise régie par le Code des assurances. AXA Assistance France Assurances - S.A. au capital de 51 429 430,40 € - RCS Nanterre 451 392 724 - TVA intracommunautaire n° FR 81 451 392 724 - Siège social : 8-10 rue Paul Vaillant Couturier -92240 Malakoff. Entreprise régie par le Code des assurances. AXA Assistance France - S.A. au capital de 43 723 694 € - RCS Nanterre 311 338 339 -TVA intracommunautaire n° FR 89 311 338 339 - Siège social : 8-10 rue Paul Vaillant Couturier - 94240 MALAKOFF.